

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2022

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N° 322

présenté par

M. Rolland, M. Nury, M. Cinieri, Mme Serre, M. Bourgeaux, Mme Anthoine, M. Gosselin,  
M. Viry, M. Fabrice Brun et Mme Gruet

-----

### ARTICLE 6

#### ÉTAT B

**Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Politique de la ville	0	+150 000 000	0	+150 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
Soutien exceptionnel aux particuliers utilisant du fioul ( <i>ligne nouvelle</i> )	+150 000 000	0	+150 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	+150 000 000	+150 000 000	+150 000 000	+150 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

A défaut d'une baisse généralisée des taxes sur l'énergie en pleine crise énergétique, cet amendement propose une mesure exceptionnelle de soutien aux particuliers utilisant le fioul comme chauffage.

Il s'agit ici de faire preuve de pragmatisme avant la disparition souhaitée des chaudières au fioul; en soutenant de manière temporaire et exceptionnelle les français qui utilisent encore ce type de chauffage.

Cette mesure de repli vise à abonder de 150 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement un nouveau programme de la mission "Cohésion des territoires" intitulé "Soutien exceptionnel aux particuliers utilisant du fioul", et annule 150 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur l'action 01 du programme 147 "Politique de la ville" de la même mission.

Cet équilibre financier permet au législateur de proposer une modification des affectations en respectant le cadre de la LOLF. L'objectif étant bien évidemment d'orienter l'aide vers les plus démunis qui se chauffent au fioul, plutôt que de baisser les crédits affectés au programme Politique de la ville.